

# TGIRT-EIBJ Oujé-Bougoumou UA 26-63

## Procès-verbal de la **DIX-SEPTIÈME RENCONTRE**

Tenue le 5 décembre 2019, à la salle de conférence des Entreprises d'Oujé-Bougoumou



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government

**APPROUVÉ LE : 26 NOVEMBRE 2020**

# PRÉSENCES

## Délégué(e)s :

MM.	Denis Chiasson	-	Barrette Chapais
	Félix Plante	-	Chantiers Chibougamau
	James Neeposh (à partir de 11h00)	-	Groupe des permis autres fins
	Tommy Rabitskin	-	Groupe de travail conjoint

## Observateurs :

Mme	Johanne Morasse (par téléphone, à partir de 10h40)	-	GREIBJ
MM.	Martin Fillion	-	GREIBJ, animateur
	Claude Frechette	-	MFFP
	Pascal Perreault	-	MFFP

## Invité(e)s :

Mme	Sonia Légaré	-	MFFP
-----	--------------	---	------

# TGIRT-EIBJ OUJÉ-BOUGOUMOU

## DIX-SEPTIEME RENCONTRE

### 1. Ouverture de la rencontre, tour de table

La rencontre débute à 10h30. L'animateur souhaite la bienvenue à tous, il demande aux participants de se présenter à tour de rôle.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour.

*Sur proposition de M. Tommy Rabbitskin, dûment appuyé par M. Félix Plante, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.*

### 3. Règles de fonctionnement, adoption des procès-verbaux

L'animateur informe les membres que désormais, les observateurs autant que les délégués pourront proposer et appuyer l'adoption du procès-verbal d'une rencontre précédente, à condition d'avoir été présent à cette rencontre. L'animateur profite de ce point pour informer les membres que les règles de fonctionnement seront mises à jour après les fêtes. Ceci pourra être précisé dans les nouvelles règles de fonctionnement.

### 4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 12 septembre 2019

L'animateur passe le procès-verbal en survol et porte une attention particulière aux décisions et aux points de suivi. En l'absence d'au moins deux personnes qui ont participé à cette rencontre, le procès-verbal ne peut être adopté.

### 5. Correspondance

L'animateur soumet un projet de lettre à transmettre au directeur régional du MFFP, demandant le respect intégral des FHVC sur le territoire certifié par la scierie Barrette-Chapais. Ce territoire couvre certaines UA dont la 026-63 où l'on retrouve une FHVC autour du lac Opémiska. La table de GIRT de Chapais-Chibougamau a fait préparer le projet de lettre et a demandé d'y inclure le lac Opémiska et le lac Cavan qui font respectivement partie des territoires d'Ouje-Bougoumou et de Waswanipi. Une présentation des FHVC par le représentant de Barrette Chapais avait déjà été donnée à la table de GIRT d'Ouje-Bougoumou mais certains délégués n'ont pu en bénéficier. Le projet de lettre n'a pas encore été traduit. L'animateur suggère aux délégués d'attendre de voir le projet de lettre en anglais avant sa transmission. Les délégués acceptent unanimement.

### 6. Stratégie d'aménagement de l'habitat du caribou forestier – Webinaire sur la section membre

M<sup>me</sup> Légaré précise l'objectif de cette présentation qui vise à obtenir une bonne compréhension des membres, à l'égard de la stratégie envisagée et du contexte de son élaboration. Elle amorce sa présentation en rappelant les discussions sur cette question depuis 2016 en avril et l'annonce de la stratégie en avril dernier. Dans le cadre de la stratégie envisagée, on souhaite mettre de l'avant une approche pondérée. M<sup>me</sup> Légaré explique en quoi consiste une telle approche, notamment de réduire les multiples impacts découlant des activités humaines, à

commencer par les plus significatifs. Elle explique également la notion de compromis dans ce dossier. Pour le moment, l'impact sur la possibilité forestière apparaît non catastrophique. Les membres qui souhaitent connaître ce niveau de détails peuvent consulter les webinaires disponibles sur Internet. La phase 2 consistait à développer la stratégie et analyser les impacts socioéconomiques liés à sa mise en œuvre. Nous avons fait ce travail et sommes maintenant prêts à recueillir l'information disponible et vous consulter. En lien avec la notion de compromis, on a estimé opportun d'investir les efforts là où les chances de maintenir le caribou seront les meilleures. Pour le moment, il n'y a pas de décisions de prises par le gouvernement, mais il y a néanmoins des orientations.

M<sup>me</sup> Légaré décrit brièvement les quatre hardes présentes dans la région et leurs habitats préférentiels. Elle explique la notion de territoire envisagé et explique en quoi consiste un territoire adéquat où le taux de perturbation doit être en dessous des 35 %. Elle explique le phénomène relatif à la pression de prédation, en lien avec les activités d'aménagement forestier et la construction de chemins. M<sup>me</sup> Légaré fait une description cartographique de la stratégie envisagée, compte tenu notamment de la limite nordique des attributions commerciales de bois et de l'emplacement des grandes aires protégées. Elle introduit les notions de vaste espace propice (VEP), d'habitat en restauration et de connectivité, lesquelles notions vont conditionner l'élaboration du plan de restauration pour la région. En lien avec l'objectif de rétablir et de maintenir une connectivité entre les hardes d'Assinica et de Témiscamie, un délégué demande si les caribous forestiers utilisent réellement la portion de territoire au sud-est du lac Mistassini. Mme Légaré mentionne qu'on observe concrètement l'utilisation de cette portion de territoire et cela, grâce aux colliers émetteurs que portent certains caribous. Au chapitre des VEP, on retrouve ceux de Détour, de Broadback, d'Assinica et de Témiscamie. Les VEP apparaissent sur une cartographie affichée à l'écran. Les VEP sont des secteurs déjà bons pour le caribou et on souhaite les préserver. Ces territoires doivent avoir une superficie d'au moins 5 000 km<sup>2</sup> pour soutenir des populations viables. L'objectif concernant les VEP, de soutenir l'autosuffisance des troupeaux de caribous en limitant le niveau de perturbation. À ce titre, on vise à se maintenir sous la barre des 35 %. Pour y parvenir, on doit pouvoir disposer d'au moins un grand massif, c'est-à-dire d'au moins 1 000 km<sup>2</sup> par VEP. On souhaite également maintenir une composition forestière résineuse suffisamment élevée, en lien avec les dynamiques fauniques impliquant l'original. Heureusement dans la région, on dispose de tels massifs et d'aires protégées de grandes superficies qui contribuent au maintien de l'habitat. Également, on recherche de vieilles forêts et le moins d'infrastructures permanentes possible, notamment les chemins et une certaine connectivité entre les massifs. Dans certains massifs jugés sensibles, on prescrira un délai à la récolte, lequel délai peut varier de 100 ans à 150 ans, dépendamment de l'impact économique appréhendé. Les massifs sensibles seront préservés tant et aussi longtemps qu'ils contribueront au maintien de l'habitat. S'ils passent au feu et qu'en conséquence, ils ne jouent plus leur rôle, on ne le protégera plus. Un plan caribou doit demeurer dynamique. La zone de restauration sous-tend un objectif similaire au VEP, soit de limiter le taux de perturbation à 35 %. Toutefois, la zone de restauration correspond à des superficies perturbées au-delà de cette limite, pour lesquelles il faudra prévoir des travaux de restauration. Les zones de connectivité permettent d'établir un lien entre les massifs utilisés par les caribous. Elle aborde les infrastructures qui ont un impact sur l'habitat du caribou forestier, notamment les chemins et la villégiature. La stratégie ne prévoit pas freiner le développement, mais le concentrer aux endroits où l'impact sur l'habitat du caribou forestier sera le plus faible ainsi que de contribuer le plus aux attentes socioéconomiques. M<sup>me</sup> Légaré soulève quelques éléments qu'il y aura lieu d'arrimer en lien avec l'approche de la coupe en mosaïque, laquelle prévaut sur le territoire d'application du chapitre 3 de l'entente la Paix-des-Braves. En moyenne pour l'ensemble du territoire d'EIBJ, la réduction prévue se situe aux environs de 7 %. L'impact sur la possibilité forestière sera différent entre les UA.

Mme Légaré aborde les modalités produites par l'équipe de rétablissement de l'habitat du caribou forestier. En 2014, on a effectué une simulation de l'impact des modalités proposées à ce moment, sur la possibilité forestière et cela, en collaboration avec le forestier en chef. Cette simulation avait révélé une réduction appréhendée de la possibilité forestière dans une proportion allant de 40% à 70%, ce qui se révélait être un impact catastrophique pour l'industrie forestière. On a donc entrepris de reprendre les travaux en vue d'élaborer des avenues de solution moins contraignantes au plan de la possibilité forestière et qui constituent un bon compromis pour le rétablissement de l'habitat du caribou forestier. Elle invite les délégués à lui adresser leurs questions pour plus de détails. Mme Légaré aborde brièvement l'approche de précaution actuellement mise en œuvre. Il y a un

objectif de réduire la densité du réseau routier et déjà, on a mis de l'avant des solutions et des projets pilotes de fermeture de chemins. Ultimement, on doit parvenir à établir un équilibre optimal entre le maintien des activités économiques en lien avec l'industrie forestière et le maintien de l'habitat du caribou forestier.

Un délégué exprime qu'il y a un retard important dans l'avancement des travaux concernant la stratégie envisagée, surtout pour ce qui concerne la mise en place du groupe opérationnel régional pour le territoire d'EIBJ. Mme Légaré explique qu'en lien avec l'entente de la Paix-des-Braves, on doit convenir d'une entente entre le gouvernement du Québec et le GNC. On doit notamment s'entendre à savoir qui fera partie du groupe opérationnel régional. Le GNC souhaite travailler ce dossier avec la population et à l'échelle de l'ensemble de la région. Du point de vue du Gouvernement du Québec, on souhaite d'abord se concentrer au sud de la limite nordique des attributions commerciales de bois où l'élaboration des solutions les plus probantes est en bonne voie d'être complétée, notamment la notion de vaste espace propice. Le défi est d'une telle ampleur qu'on ne peut en couvrir tous les aspects à la fois, notamment le développer minier. Elle exprime le souhait que l'équipe de rétablissement de l'habitat du caribou forestier puisse terminer son travail sur certains aspects très stratégiques au plan forestier avant qu'un comité plus large puisse amorcer son travail à son tour. Bien entendu, il y aurait déjà lieu de travailler sur la stratégie envisagée à l'échelle de la population. Un délégué du groupe des BGA dit comprendre ces explications mais affirme à nouveau son désaccord avec le fait que le GOR n'ait encore été mis en œuvre et d'ailleurs, l'un n'empêche pas l'autre. Il lui apparaît insensé que l'une des deux régions où l'on retrouve la majeure partie de l'habitat du caribou forestier et la majeure partie de la population de cette espèce, soit l'une des dernières où un GOR sera éventuellement mis en œuvre. Selon lui, le Gouvernement du Québec cherche à effectuer tout le travail en coulisses avant de revenir auprès de la population avec une approche déjà toute ficelée. Pour sa part, si c'est ainsi que les choses se déroulent, les acteurs de l'industrie forestière de la région auront de bonnes raisons de ne pas adhérer à une telle approche, au moment où ils seront réellement consultés. Un autre délégué du groupe des BGA abonde dans le même sens que son collègue, mentionnant que plusieurs des éléments en lien avec la stratégie envisagée ont été élaborés sans consulter les BGA, ces derniers étant jusqu'à maintenant demeurés en marge des travaux de l'équipe de rétablissement.

La discussion entre le délégué et Mme Légaré se déroule en français et l'animateur traduit l'objet du désaccord selon sa propre compréhension, pour le bénéfice des délégués anglophones présents.

Les délégués expriment unanimement leur souhait que le GOR soit mis en œuvre sans plus attendre. Un délégué mentionne le positionnement de la table de GIRT de Chapais-Chibougamau dans ce sens, exprimé deux jours plus tôt. L'animateur demande aux délégués s'ils souhaitent transmettre une demande au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, à l'effet de mettre en œuvre le GOR, tel que le fait la table de GIRT de Chapais-Chibougamau. Un délégué représentant le groupe de travail conjoint dit comprendre le souhait exprimé par les représentants du groupe des BGA et qu'il y a un facteur d'urgence. Aussi, il exprime son accord avec la demande des deux délégués. L'animateur suggère que la table de GIRT d'Ouje-Bougoumou s'inscrive conjointement dans un projet de lettre destiné au ministre et produit par la table de GIRT de Chapais-Chibougamau.

*M. Tommy Rabbitskin propose que la table de GIRT d'Ouje-Bougoumou s'inscrive conjointement dans le projet de lettre de la table de GIRT de Chapais-Chibougamau, après pris connaissance de sa traduction en anglais. M. Denis Chiasson appuie la proposition de M. Tommy Rabbitskin et ajoute à cette demande, que les BGA fassent partie du GOR. L'animateur demandera une traduction du projet de lettre et en fera part aux délégués dès que possible.*

Les délégués n'ont pas d'autres questions et commentaires en lien avec la présentation de Mme Légaré. Avant de conclure ce point, l'animateur affiche une cartographie des chemins multiusages sur laquelle on retrouve les superficies faisant l'objet de l'approche dite de précaution. L'animateur demande l'accord du MFFP pour garder cette carte interactive dans la section membre. Mme Légaré n'y voit aucun inconvénient, d'autant plus que ces superficies sont déjà portées à la connaissance du public.

L'animateur profite de ce point pour informer les membres qu'un comité technique régional pour l'élaboration d'un plan de gestion des chemins sera mis en œuvre au retour des fêtes. Il rappelle qu'initialement, la mise en œuvre

de ce comité était une initiative du MFFP et du GREIBJ, dont la formulation concrète et l'objectif avaient été établis en comité de coordination. Lors des rencontres des tables de GIRT tenues au début de l'automne, le comité technique régional avait été annoncé puis rapidement mis sur la glace, dans l'attente que le GOR débute ses travaux. Mais lors de la dernière rencontre de la table de GIRT de Matagami tenue en novembre, les délégués ont demandé que ce comité soit réactivé. L'animateur invite les délégués présents à lui exprimer leur intérêt s'ils souhaitent en faire partie. Pour le moment, on prévoit de 3 à 4 rencontres par année.

## **7. Suivi de l'enjeu de l'accès au territoire**

L'animateur affiche la grille des enjeux et explique le code des couleurs en lien avec leur degré d'élaboration et de concertation. Il reprend les différents enjeux un à un et fait état de leur contexte d'élaboration. Il demande aux délégués s'il y a des éléments dans cette grille sur lesquels ils souhaitent Travailler. Les délégués ne voient rien à travailler pour le moment. Cette grille des enjeux demeure dynamique et fera l'objet d'un point statutaire dans le cadre des rencontres de la table de GIRT.

### **a. Cartographie des chemins à fermer après les opérations de récolte et sylvicoles**

### **b. Procédure de fermeture de chemins à prévoir avant leur ouverture**

## **8. Modification PAFI-O 2018-2023**

L'animateur n'avait pas la carte PAFI-O de l'UA 026-63. Le planificateur du MFFP a apporté sa carte en format électronique. L'animateur l'affiche à l'écran. Les cartes comportent des secteurs d'intervention qui ont déjà fait l'objet de consultations publiques et quelques secteurs qui feront l'objet de consultations publiques dès janvier. Un code de couleurs permet de distinguer les secteurs consultés et non consultés par le public. L'invité du MFFP passe la carte en survol et porte une attention aux nouveaux secteurs d'intervention. Une question est posée à savoir quel type de fermeture de chemin on prévoit, temporaire ou permanente. Il s'agit d'une fermeture temporaire.

## **9. Stratégie d'aménagement des peuplements mixtes et directives des habitats fauniques**

L'observateur du MFFP distribue copies d'un courriel qui lui a été adressé par Mme Sophie Dallaire, faisant un état d'avancement des travaux.

## **10. Table des matières PAFI-T modifiée**

L'invité du MFFP avait déjà expliqué en quoi consiste un PAFI-T, en début de rencontre. Il passe en survol et explique brièvement chacune des grandes sections de la table des matières. Il résume les modifications apportées à la table des matières du PAFI-T. Cette étape s'inscrit dans le processus de consultation dans lequel est prévue une consultation des tables de GIRT. On est maintenant sur le point de lancer les consultations publiques sur les PAFI-T, dès le 6 janvier 2020. Une des modifications effectuée depuis la génération des PAFI-T 2013-2018 consiste en un regroupement d'UA. Les membres sont invités à consulter les différents documents et à soumettre leurs commentaires s'il y a lieu.

## **11. Proposition de calendrier 2020 des rencontres**

L'animateur soumet une proposition de calendrier des rencontres des tables de GIRT pour l'année 2020. Pour la table de GIRT d'Ouje-Bougoumou, les trois rencontres sont prévues le 6 février, le 4 juin et le 26 novembre. Cela convient à l'ensemble des membres présents.

## **12. Calendrier 2019-2020 des colloques du Service canadien des Forêts**

L'observatrice du GREIBJ présente le calendrier et explique la nouvelle procédure pour participer aux colloques.

## **13. Divers**

### **a. Entretien du chemin du lac Gabriel**

L'observatrice du GREIBJ demande l'ajout de ce point à l'ordre du jour. Elle fait état de travaux d'amélioration et d'entretien de chemins effectués dans les environs du lac Gabriel, dans le cadre du PADF. Elle demande au délégué représentant les Chantiers Chibougamau s'il est au courant et ce dernier répond que non. À la demande de l'animateur, elle refait sa description mais en anglais. Les délégués parviennent ensemble à préciser où se trouve le chemin en question.

## **14. Levée de la rencontre**

La rencontre se termine à 12 h 00.

*Sur proposition de M. James Neeposh, dûment appuyé par M. Denis Chiasson, il est unanimement convenu de lever la rencontre.*

## ACRONYMES

BGA	:	Bénéficiaire d'une garantie d'approvisionnement
FHVC	:	Forêt à haute valeur de conservation
GIRT	:	Gestion intégrée des ressources et du territoire
GNC	:	Gouvernement de la Nation Crie
GOR	:	Groupe opérationnel régional
MFFP	:	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PADF	:	Programme d'aménagement durable des forêts
PAFI-O	:	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFI-T	:	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
VEP	:	Vaste espace propice
UA	:	Unité d'aménagement